



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **2 décembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Jean SZEWCZYK - Mme Dominique CATELIN-PENAUD - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. François JEFFROY - M. Paul MOUSSARD - M. Guy BOISSEAU - M. Lucien CORINTHE -

Absents :

M. Lucien KLIPFEL - Mme Laura COUDRIER - Mme Fatma YORAT - M. Alexandre MORENO - Mme Déborah RUYAULT - Mme Cindy BARQUILLA - M. Philippe HERCYK - M. Denis JOLY - Mme Carmela DEGLIAME -

Pouvoirs :

M. Lucien KLIPFEL pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Laura COUDRIER pouvoir à M. Michaël CAVALIERI
M. Denis JOLY pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU
M. Alexandre MORENO pouvoir à M. Sylvain HARLE
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Lucien CORINTHE
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Bouchra DERKAOUI

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	20
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	22/11/2024
Date d'affichage	22/11/2024

Objet : Suppression de postes vacants au tableau des effectifs

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la Fonction Publique,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 novembre 2024,

VU le tableau des effectifs du 2 décembre 2024,

VU le budget,

CONSIDERANT que conformément à l'article L.313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'un certain nombre de postes au tableau des effectifs ont été créés sur simple modification du nombre de poste inscrits au tableau des effectifs,

CONSIDERANT que ces postes apparaissent aujourd'hui inutilisables car il est devenu obligatoire de créer chaque poste par une délibération précisant notamment le(s) grade(s), les missions et la nature de l'emploi,

CONSIDERANT la nécessité de supprimer les postes vacants et non utilisés inscrits au tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte les mouvements intervenus depuis le 26 septembre 2024,

Le Maire propose à l'assemblée, la suppression au tableau des effectifs des postes vacants suivants :

Filière Administrative

Attaché	- 2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	- 1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	- 2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	- 3
Adjoint administratif	- 6
Adjoint administratif TNC (Temps Non Complet)	- 2

Filière Culturelle

Assistant de conservation	- 1
Adjoint du patrimoine	- 1

Filière Sanitaire et Sociale

ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	- 4
--	-----

Filière Technique

Ingénieur	- 1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	- 1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	- 3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	- 2
Adjoint technique	- 14
Adjoint territorial TNC	- 6

Filière Animation

Adjoint territorial d'animation	- 2
---------------------------------	-----

Contractuels

Apprenti	- 1
----------	-----

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **DECIDE**

Article 1 : D'ADOPTER les propositions de Monsieur le Maire, ci-dessus exposées.

Article 2 : DE MODIFIER le tableau des effectifs en ce sens (joint à la délibération).

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire,
le

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance
M. François JEFFROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE DE GROSLAY AU 02/12/2024	Poste(s) autorisé(s)	Poste(s) pourvu(s) fonctionnaire (s)	Poste(s) pourvu(s) contractuel (s)	Poste(s) Vacant(s)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Directeur Général des Services	1	1	0	0
Attaché Principal	1	1	0	0
Attaché	1	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Rédacteur	3	3	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	4	3	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5	4	1	0
Adjoint administratif	7	7	0	0
FILIÈRE CULTURELLE				
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Adjoint du patrimoine	1	1	0	0
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE				
Puéricultrice	1	1	0	0
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	8	2	4	2
FILIÈRE TECHNIQUE				
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0
Agent de maîtrise	4	4	0	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	8	8	0	0
Adjoint technique	46	33	9	4
Adjoint technique TNC	2	0	0	2
FILIÈRE ANIMATION				
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Adjoint d'animation	19	14	5	0
Adjoint d'animation TNC (25h/semaine)	3	0	2	1
Totaux	121	89	23	9